

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, DEUXIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SECOND SESSION

(Genève, 28 septembre au 2 octobre 1964)

(Geneva, September 28 to October 2, 1964)

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1963

Introduction

1. La gestion et les résultats financiers de l'exercice 1963 font l'objet du Rapport de gestion des BIRPI pour l'année 1963. Le Rapport de gestion a été déjà communiqué aux Etats membres. Par commodité, il est annexé au présent document et doit être considéré comme faisant partie intégrante du présent rapport.

2. Le présent document est surtout destiné à compléter le Rapport de gestion en fournissant des détails supplémentaires. Certains pourraient trouver que le présent document est trop détaillé, c'est-à-dire qu'il contient beaucoup de détails qui n'intéressent pas les Etats membres. En tout cas, il est certainement beaucoup plus détaillé que ce n'est l'habitude de le faire dans des Organisations comparables. La raison pour laquelle ces détails sont donnés se trouve dans le fait que l'année 1963 était une année exceptionnelle en ce qui concerne la gestion financière des BIRPI : un nouveau règlement financier est entré en vigueur et fut appliqué pour la première fois et l'apurement des comptes des diverses Unions a été effectué. Cet apurement a été fait sur la base des avis émis par le Comité de coordination interunions. La distribution des dépenses communes à plusieurs Unions - l'aspect le plus compliqué du nouveau règlement financier - a été fait également sur la base des avis émis par le Comité de coordination interunions (ainsi que des organes compétents des Unions de Madrid et de La Haye). Pour ces raisons, il est naturel de supposer que le Comité désire examiner les questions financières en détail, pour voir comment, dans la pratique, les avis se sont révélés judicieux. Pour les exercices futurs, les documents seront moins longs et, partant, plus faciles à consulter. Mais, naturellement, pour

exercices futurs comme pour l'exercice 1963, tout détail qui peut intéresser le Comité sera donné.

3. Sur la base de l'expérience acquise durant la première année de son application, le Directeur des BIRPI trouve que le nouveau règlement financier est, en général, satisfaisant. Il trouve, en particulier, que les principes qui régissent maintenant la répartition des dépenses communes sont judicieux et applicables dans la pratique mais qu'ils nécessitent beaucoup de travail administratif et comptable. D'autre part, et pour cette même raison, il constate que certains délais fixés dans le règlement financier s'avèrent trop courts. Il ne propose pas des modifications à cette session, car il désire continuer d'observer l'application pratique du nouveau système durant encore un an ou deux. Passé ce temps, il aura, sans doute, des modifications à proposer.

4. Le présent document contient quatre annexes. Les trois premières sont :

Annexe I : Clés de répartition

Annexe II : Recettes et contributions

Annexe III : Dépenses

5. L'annexe IV est un Tableau concernant le déficit de l'Union de La Haye.

6. Ci-après suivent quelques observations concernant chacune de ces annexes.

Clés de répartition

7. Conformément aux recommandations des Experts financiers dont le Rapport (ci-après dénommé "Rapport des Experts") a été soumis à la première session du Comité (voir document CCIU/I/6), et des avis émis par le Comité et les réunions des Unions de Madrid et La Haye de l'année dernière (voir document CCIU/I/21, MI/DO/V/14, et DM/26/5), les dépenses intéressant plusieurs Unions sont à débiter aux différentes Unions selon certains pourcentages (voir la définition des dépenses "communes" dans le Rapport des Experts, par.8), appelés également "clés de répartition".

8. Parmi les recettes, celles provenant de certaines publications (surtout des revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property") sont réparties selon la même clé que les frais d'impression de ces publications.

9. En 1963, douze différentes clés de répartition ont été utilisées : neuf intéressent chacune des cinq Unions, deux intéressent les quatre Unions industrielles seulement, tandis qu'une seule n'intéresse que l'Union de Madrid et l'Union de Nice.

10. Une seulement de ces neuf clés de répartition est une clé fixe : les pourcentages "Direction" ont été fixés en novembre 1963 par le Comité de coordination interunions, le Comité des Directeurs des Offices nationaux de la Propriété industrielle (Union de Madrid) et la Réunion des Etats membres de l'Union de La Haye (voir document CCIU/I/21, par. 20 a).

11. Les autres clés de répartition sont basées sur les recommandations des Experts financiers (document CCIU/I/16) approuvées par les organes indiqués au paragraphe précédent (voir document CCIU/I/21, par.19).

12. Des détails concernant la base de chaque clé de répartition, ainsi que les postes de dépenses ou recettes auxquels chacune de ces clés a été appliquée, résultent des tableaux de l'Annexe I.

Recettes et contributions

13. Les Tableaux de l'Annexe II suivent les rubriques budgétaires des BIRPI. Ces tableaux sont complétés par un relevé des intérêts bonifiés à l'Union de Madrid et par un Tableau récapitulatif des recettes et contributions.

Dépenses

14. Les Tableaux de l'Annexe III suivent les rubriques budgétaires des BIRPI. Ils se divisent en deux catégories en 1963 : dépenses de l'exercice 1963 (rubrique 10 à 65), et dépenses concernant l'apurement des comptes (rubriques 66 à 68).

Déficit de l'Union de La Haye

15. Le déficit de l'Union de La Haye était de 20'643,55 francs en 1963. En conformité des décisions de la réunion des Etats membres de l'Union de La Haye de l'année dernière (voir document DM/26/5, par 21, et document CCIU/I/8, par. 15 (a)) ce déficit est provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, accordée par le Gouvernement suisse. Si les bénéfices des exercices futurs de l'Union de La Haye ne permettent pas de rembourser cette avance, les déficits seront répartis entre les Etats membres de l'Union de La Haye "proportionnellement au nombre des dépôts provenant de chacun de ces Etats; toutefois, les dépôts des ressortissants des Etats qui ne sont pas parties à l'Acte additionnel de Monaco (qui a quadruplé certaines taxes d'enregistrement et quintuplé d'autres) seront multipliés par quatre ou cinq selon le cas, avant l'établissement de la distribution proportionnelle" (document CCIU/I/8, par. 15(a)).

16. Les Tableaux A de l'annexe IV indiquent la moins-value proportionnelle aux dépôts et prorogations enregistrés par les pays non encore parties à l'Acte de Monaco, et, pour deux d'entre eux, qui ne l'ont ratifié qu'au cours de l'année 1963. Si les pays suivants avaient ratifié l'Acte de Monaco au 1er janvier 1963, l'enregistrement aurait produit, par pays, les recettes suivantes (soit, au total, le 90% environ du déficit ou 18'550 francs) :

Belgique	7270.--
Espagne	6650.--
Liechtenstein	1970.--
Maroc	1030.--
Monaco	290.--
Pays-Bas	1260.--
République arabe unie	80.--

Ces sommes devraient donc être portées au débit de chaque pays, conformément aux principes arrêtés par les Etats membres et décrit ci-dessus.

17. Le Tableau B de l'Annexe IV indique la répartition du solde (2'093,55 francs) du déficit entre tous les Etats membres de l'Union de La Haye, proportionnellement aux dépôts et prorogations enregistrés.

18. En additionnant les résultats des Tableaux A3 et B, les Etats membres de l'Arrangement seraient débiteurs des sommes suivantes :

<u>Pays :</u>	<u>A3</u>	<u>B</u>	<u>Total</u>
Allemagne	-	486,71	486,71
Belgique	7270.--	99,48	7'369,48
Espagne	6650.--	55,82	6'705,82
France	-	469,53	469,53
Indonésie	-	-	-
Liechtenstein	1970.--	25,77	1'995,77
Maroc	1030.--	15,75	1'045,75
Monaco	290.--	7,15	297,15
Pays-Bas	1260.--	46,52	1'306,52
RAU	80.--	1,43	81,43
Saint-Siège	-	-	-
Suisse	-	885,39	885,39
	<u>18550.--</u>	<u>2'093,55</u>	<u>20'643,55</u>

19. Il résulte, de ce qui précède, que les Etats mentionnés dans le Tableau A3 auraient un intérêt financier certain à ratifier, le plus rapidement possible l'Acte additionnel de Monaco.

20. Le Comité est invité à exprimer son avis sur le présent rapport.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1963

ANNEXE I : CLES DE REPARTITION

Contenu :

A. Abréviations

B. Clés de répartition

Tableau B.1	Pourcentages	"Direction"
" B.2	"	"Chancellerie"
" B.3	"	"Services financiers"
" B.4	"	"Service des Publications"
" B.5	"	"M. Béguin"
" B.6	"	"Services généraux"
" B.7	"	"Surface"
" B.8	"	"Totalité du personnel"
" B.9	"	"Division de la propriété industrielle"
" B.10	"	"Unions industrielles (missions et conférences)"
" B.11	"	"Unions industrielles (impressions)"
" B.12	"	"Service des Marques"

C. Sommaire des pourcentages

D. Calcul de certains pourcentages

Tableau D.1	Calcul des pourcentages	"Chancellerie"
" D.2	"	"Services financiers"
" D.3	"	"Service des Publications"

E. Répartition des dépenses concernant des missions, déplacements et conférences :

Tableau E.1	Missions (rubrique 20)
" E.2	Déplacements (rubrique 23)
" E.3	Conférences (rubrique 22)

A. ABREVIATIONS

Bâtiment : Bâtiment du Siège des BIRPI, sis 32, chemin des Colombettes, Genève, Suisse.

P ou Paris : Union de Paris

M ou Madrid : Union de Madrid

H ou La Haye: Union de La Haye

N ou Nice : Union de Nice

B ou Berne : Union de Berne

Experts : Experts financiers des Unions de Paris, Berne et Madrid qui ont déposé un Rapport en 1963.

Rapport des Experts : Rapport des Experts financiers contenu dans le document CCIU/I/6.

B. CLES DE REPARTITION

Tableau B. 1 :

Pourcentages "Direction"

Paris	29%
Madrid	55%
La Haye	3%
Nice	2%
Berne	11%

Base : L'avis émis en novembre 1963 par le Comité de coordination interunions, le Comité des Directeurs des Offices nationaux de la Propriété industrielle (Union de Madrid) et la Réunion de l'Union de La Haye (voir document CCIU/I/21, par. 20a).

Application, en totalité, à environ 521'000 francs (15,88% des dépenses) :

- a) Personnel (431'000). Traitements du Directeur, des deux Vice-Directeurs, de deux secrétaires, du Conseiller chargé des affaires juridiques générales et de son adjoint, ainsi que de la bibliothécaire.
- b) Missions (9'000) certifiées par le Directeur comme ayant été effectuées au nom de la Direction.
- c) Déplacements (4'000) certifiés par le Directeur comme ayant été effectués au nom de la Direction.
- d) Mobilier (21'000) pour les bureaux de la Direction.
- e) Impressions (1'000) effectuées pour les besoins de la Direction.
- f) Imprévus (moins de 1'000 francs) concernant la Direction.
- g) Déménagements (55'000) des agents mentionnés au par. a).

Application, également, à 1'044 francs de recettes (succession Conte).

Tableau B. 2 :

Pourcentages "Chancellerie"

Paris	9%
Madrid	67%
La Haye	4%
Nice	1%
Berne	19%

Base : Rapport des Experts (par. 16c). Quant à la computation sur la base des statistiques de 1963, voir le Tableau D. 1 de la présente Annexe.

Application, en totalité, à environ 281'000 francs (8,57% des dépenses) :

- a) Personnel (188'000) de la Chancellerie.
- b) Déplacements (3'000) certifiés par le Directeur comme ayant été effectués pour des affaires de la Chancellerie.
- c) Impressions (autres que périodiques) (5'000) effectuées pour les besoins de la Chancellerie.
- d) Mobilier (6'000) pour la Chancellerie.
- e) Matériel (27'000) utilisé par la Chancellerie.
- f) Ports (50'000) autres que les ports de La Propriété industrielle, Le Droit d'auteur et Les Marques internationales (voir Rapport des Experts, par. 31).
- g) Imprévus (2'000) concernant la Chancellerie.

Tableau B. 3 :

Pourcentages "Services financiers"

Paris	4%
Madrid	75%
La Haye	19%
Nice	1%
Berne	1%

Base : Rapport des Experts (par. 16b). Quant à la computation sur la base des statistiques de 1963, voir le Tableau D. 2 de la présente Annexe.

Application, en totalité, à environ 190'000 francs (5,8% des dépenses) :

- a) Personnel (171'000) des Services financiers.
- b) Déplacements (moins de 1'000) des membres des dits Services.
- c) Impressions (autres que périodiques) (4'000) effectuées pour les besoins des dits Services.
- d) Mobilier (12'000) pour les dits Services.
- e) Matériel (2'000) utilisé pour les dits Services.
- f) Imprévus (1'000) concernant les dits Services.

Tableau B. 4 :

Pourcentages "Service des Publications"

Paris	36%
Madrid	23%
La Haye	6%
Nice	1%
Berne	34%

Base : Rapport des Experts (par. 16d). Quant à la computation sur la base des statistiques de 1963, voir le Tableau D. 3 de la présente Annexe.

Application, en totalité, à environ 99'000 francs (3% des dépenses) :

- a) Personnel (79'000) du Service des Publications.
- b) Impressions (autres que périodiques) (13'000) effectuées pour les besoins du dit Service.
- c) Mobilier (7'000) pour le dit Service.

Tableau B. 5 :

Pourcentages "M. Béguin"

Paris	25%
Madrid	62%
La Haye	4%
Nice	0%
Berne	9%

Base : M. Béguin représente un cas spécial en 1963 car il a été muté, le 1er octobre 1963, du groupe "Direction" pour devenir le Chef d'une Division qui englobe les Services d'enregistrement (marques; dessins ou modèles) et la Chancellerie. Par conséquent, on applique les pourcentages "Direction" à 9/12 de son traitement de 1963, tandis que, pour 3/12 du dit traitement, on applique une clé composée : 70% "Marques", 10% "Union de La Haye" et 20% "Chancellerie".

Application, en totalité, à environ 57'000 francs (1,74% des dépenses) :

a) Personnel (57'000) : traitement de M. Béguin en 1963.

Tableau B. 6 :

Pourcentages "Services généraux"

Paris	21%
Madrid	59%
La Haye	6%
Nice	1%
Berne	13%

Base : Rapport des Experts (paragraphe 17).

Application, en totalité, à environ 11'000 francs (0,33% des dépenses) :

- a) Missions (3'000) ayant trait à l'administration générale des BIRPI, surtout à la préparation de la Conférence administrative de Stockholm (Rapport des Experts, par. 22).
- b) Réceptions (3'000) ayant trait à l'administration générale des BIRPI, surtout à la première session du Comité de coordination interunions (Rapport des Experts, par. 22).
- c) Conférences (5'000) ayant trait à l'administration générale des BIRPI, surtout à la première session du Comité de coordination interunions (Rapport des Experts, par. 22).

Tableau B. 7 :

Pourcentages "Surfaces"

Paris	16%
Madrid	61%
La Haye	12%
Nice	1%
Berne	10%

Base : Rapport des Experts (paragraphe 28) et la computation suivante :

<u>Service</u>	<u>Total en m2</u>	<u>P</u>	<u>M</u>	<u>H</u>	<u>N</u>	<u>B</u>
Division de la Propriété industrielle (pourcentages "Division de la Propriété industrielle")	91	72	9	9	1	-
Service des Marques (pourcentages "Marques")	647	-	641	-	6	-
Service des Dessins ou Modèles	238	-	-	238	-	-
Division du Droit d'Auteur	45	-	-	-	-	45
Services généraux (pourcentages "Services généraux")	839	176	495	51	8	109
Surfaces communes (pourcentages "Totalité du personnel")	1774	337	1064	142	18	213
Totaux :	3634	585	2209	440	33	367

Application, en totalité, à environ 70'000 francs (2,13% des dépenses) :

- Droit de superficie (4'000) payé à la République et Canton de Genève pour le terrain sur lequel est situé le Bâtiment (Rapport des Experts, par. 29).
- Chauffage (23'000) du Bâtiment.
- Nettoyage (36'000) du Bâtiment.
- Assurances incendie, etc. (7'000) du Bâtiment.

Tableau B. 8 :

Pourcentages "Totalité du Personnel"

Paris	19%
Madrid	60%
La Haye	8%
Nice	1%
Berne	12%

Base : Rapport des Experts (paragraphes 30, 32 et 34). La computation est effectuée sur la base de la ligne "Total des traitements" du Tableau "Personnel" :

Paris	311'066,21 francs
Madrid	985'840,93 "
La Haye	131'947,02 "
Nice	18'820,63 "
Berne	192'400,51 "

Application, en totalité, à environ 132'000 francs (4,02% des dépenses) :

- a) Pensions (48'000). C'est la part (allocations de vie chère) des pensions qui incombe aux BIRPI plutôt qu'à la Caisse de retraite.
- b) Assurances (5'000) contre accidents professionnels, etc. des agents des BIRPI.
- c) Déplacements (1'000) effectués dans l'intérêt de la totalité du personnel.
- d) Impressions (autres que périodiques) (12'000) intéressant la totalité du personnel.
- e) Mobilier (9'000) à répartir selon le paragraphe 30 (ii) du Rapport des Experts.
- f) Matériel (9'000) à répartir selon le dit paragraphe.
- g) Téléphones (28'000).
- h) Imprévus (14'000) intéressant la totalité du personnel.
- i) Bibliothèque (6'000) : achat de livres, reliures, etc.

Tableau B. 9 :

Pourcentages "Division de la Propriété industrielle"

Paris	79%
Madrid	10%
La Haye	10%
Nice	1%
Berne	--

Base : Sur la base de la situation de 1962, les Experts ont envisagé la distribution suivante : P. 70%, M. 10%, H. 10%, N. 10%, (Rapport des Experts, par. 14). Toutefois, étant donné qu'en 1963 la Division de la Propriété industrielle a eu très peu à faire pour l'Union de Nice, le pourcentage de cette Union est réduit à 1%, et la différence est ajoutée au pourcentage de l'Union de Paris.

Application, en totalité, à environ 159'000 francs (4,84% des dépenses) :

- a) Personnel (151'000) des quatre membres de la Division de la Propriété industrielle.
- b) Mobilier (8'000) pour la dite Division.

Tableau B. 10 :

Pourcentages "Unions industrielles (Missions et Conférences)"

Paris	85%
Madrid	10%
La Haye	3%
Nice	2%
Berne	-

Base : Report des Experts, paragraphes 19 à 21.

Application, en totalité, à environ 105'000 francs (3,2% des dépenses) :

- a) Missions (42'000) effectuées dans l'intérêt des Unions industrielles : Congrès sur la propriété industrielle (Conseil de l'Europe, Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, Interamerican Bar Association, Chambre de commerce internationale, Primero congreso latinoamericano de la propiedad industrial, préparation du Congrès de Bogota, Ligue internationale contre la concurrence déloyale, Organisation internationale de standardisation), pour-parlers avec des offices nationaux de la propriété industrielle et le Secrétariat des Nations Unies.
- b) Réceptions (moins de 1'000 francs) concernant les dites Unions.
- c) Conférences (63'000) intéressant les Unions industrielles : Séminaire de Brazzaville et Comité d'Experts pour les pays en voie de développement.

Tableau B: 11 :

Pourcentages "Unions industrielles (Impressions)"

Paris	75%
Madrid	18%
La Haye	5%
Nice	2%
Berne	-

Base : Rapport des Experts, paragraphe 23, et le contenu des publications d'après le paragraphe 24 du dit Rapport.

Application, en totalité, à environ 78'000 francs (2,37% des dépenses) :

- a) Collaborateurs (8'000) principalement dans les revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property".
- b) Traducteurs (18'000) principalement dans les dites revues.
- c) Impressions (périodiques) (45'000) c'est-à-dire le coût d'impression et papier des deux dites revues.
- d) Impressions (autres que périodiques) (3'000) intéressant les Unions industrielles.
- e) Ports (4'000) des revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property".

Application, également, en totalité, à environ 66'000 francs des recettes, notamment:

- a) Fermage de la publicité (17'000) pour les deux revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property".
- b) Abonnements et vente (49'000) des deux dites revues.

Tableau B. 12 :

Pourcentages "Service des Marques"

Paris	-
Madrid	99%
La Haye	-
Nice	1%
Berne	-

Base : Sur la base de la situation de 1962, les experts ont envisagé la distribution suivante : M. 95%, N. 5% (Rapport des experts, par. 13). Toutefois, étant donné qu'en 1963 les agents du Service des Marques ont eu très peu à faire pour l'Union de Nice, le pourcentage de cette Union est réduit à 1%, et la différence ajoutée au pourcentage de l'Union de Madrid.

Application, en totalité, à environ 431'000 francs (13,14% des dépenses) :

- a) Personnel (430'000) du Service des Marques.
- b) Déménagement (1'000) d'un membre dudit Service.

C. SOMMAIRE DES POURCENTAGES

Dénomination de la clé de répartition aux pourcentages	Pourcentages				
	P	M	H	N	B
1. Direction	29%	55%	3%	2%	11%
2. Chancellerie	9%	67%	4%	1%	19%
3. Services financiers	4%	75%	19%	1%	1%
4. Service des publications	36%	23%	6%	1%	34%
5. M. Béguin	25%	62%	4%	-	9%
6. Services généraux	21%	59%	6%	1%	13%
7. Surfaces	16%	61%	12%	1%	10%
8. Totalité du personnel	19%	60%	8%	1%	12%
9. Division de la Propriété industrielle	79%	10%	10%	1%	-
10. Unions industrielles (Missions et Conférences)	85%	10%	3%	2%	-
11. Unions industrielles (impressions)	75%	18%	5%	2%	-
12. Service des Marques	-	99%	-	1%	-

D. CALCUL DE CERTAINS POURCENTAGES

Tableau D. 1 :

Calcul des Pourcentages "Chancellerie"

"Pourcentage courrier"

Voir Annexe D. 1/a.

Le nombre des pièces reçues ou expédiées, et directement imputables aux différentes Unions, ayant été en 1963 pour Paris 3'012, Madrid 90'745, La Haye 5'548, Nice 251, Berne 2'965 (total : 102'521) et le courrier intéressant plusieurs Unions (11'071 pièces) étant distribué de la même façon que le courrier intéressant séparément les cinq Unions, on arrive aux pourcentages suivants :

Paris	3%
Madrid	89%
La Haye	5%
Nice	0%
Berne	3%

"Pourcentage documents"

Voir Annexe D. 1/b.

Tenant compte de l'intérêt que chaque Union a dans les différents groupes de documents, ils sont débités aux cinq Unions de la façon suivante :

Numéro du Groupe de documents,
selon l'Annexe D. 1/b.

Nombre de pages

	Total	P	M	H	N	B
1 et 2	157	157	-	-	-	-
3 et 4 *	387	329	39	12	8	-
5	130	-	130	-	-	-
6 et 7	12	-	-	12	-	-
8	80	-	-	-	80	-
9, 10 et 11	1721	-	-	-	-	1721
12, 13 et 14 **	604	175	332	18	12	67
15 et 16 **	502	146	276	15	10	55
Totaux	3593	807	777	57	110	1843
Pourcentages:	100%	22%	22%	2%	3%	51%

* Réparti selon la clé "Unions industrielles (Missions et Conférences)"

** Réparti selon les pourcentages "Groupe Direction".

=====

Selon les recommandations des Experts, les "pourcentages courrier" sont appliqués à deux tiers des dépenses, et les "pourcentages documents" au tiers restant. Ceci donne les pourcentages suivants ("Chancellerie") :

Union	Pourcentages courrier		Pourcentages documents		Pourcentages globaux
	Total	2/3	Total	1/3	
Paris	3	2	22	7	9
Madrid	89	60	22	7	67
La Haye	5	3	2	1	4
Nice	0	0	3	1	1
Berne	3	2	51	17	19
	100	67	100	33	100

Tableau D.1. - Annexe D. 1/a.

STATISTIQUE DE LA CORRESPONDANCE 1963

1) <u>Union de Paris</u>		3 012
2) <u>Union de Madrid</u>		
a) Chancellerie	20 040	
b) avis de refus (définitifs et provisoires)	55 189	
c) Bordereaux de demandes	1 470	
d) invitations à renouveler	3 720	
e) invitations à payer compléments d'émoluments	1 294	
f) renonciations pour un ou plusieurs pays	3 062	
g) extraits de registre	3 842	
h) renvois de clichés (environ)	1 980	
i) certificats d'identité	—	
j) invalidations	137	
k) rétrocessions	11	
	<hr/>	90 745
3) <u>Union de La Haye</u>		
a) Chancellerie	2 988	
b) invitations à proroger	1 913	
c) invitations à retirer les objets .	297	
d) extraits de registres et certificats d'identité	190	
e) retour des dépôts	95	
f) déclarations	31	
g) invitations à payer la taxe additionnelle pour les prorogations et 2ème avis	34	
	<hr/>	5 548
4) <u>Union de Nice</u>		251
5) <u>Union de Berne</u>		<hr/> 2 965
Total des groupes 1 à 5		102 521
6) Correspondance intéressant plusieurs Unions		11 071
Total des groupes 1 à 6		<hr/> 113 592

(signé: G. Béguin)

(signé: H. Rossier)

Tableau D.1 - Annexe D. 1/b.

STATISTIQUES DES DOCUMENTS 1963

	<u>Nombre de pages</u>	
<u>Propriété industrielle</u>		
1. Brevets européens	18	
2. Comité caractères typographiques	139	
3. Pays sous-développés	123	
4. Séminaire Brazzaville	<u>264</u>	544
<u>Union de Madrid</u>		
5. Comité des Directeurs	<u>130</u>	130
<u>Union de La Haye</u>		
6. Réunion des Etats	8	
7. Divers	<u>4</u>	12
<u>Union de Nice</u>		
8. Comité d'Experts	<u>80</u>	80
<u>Union de Berne</u>		
9. Comité d'Experts	1 114	
10. Comité permanent	491	
11. Séminaire Brazzaville	<u>116</u>	1 721
<u>Toutes les Unions</u>		
12. Comité interunions	466	
13. Rapport de gestion (anglais)	68	
14. Expertise financière	<u>70</u>	604
<u>Tout le personnel</u>		
15. Statut et Règlement Caisse de retraite	280	
16. Comité d'intégration	<u>220</u>	500
Total		<u>3 593</u>

(signé : G. Béguin)

(signé : H. Rossier)

Tableau D. 2 :

Calcul des Pourcentages "Services Financiers"

STATISTIQUE DES ECRITURES COMPTABLES

Nombre des écritures passées aux machines comptables en 1963:

Ecritures imputables à des Unions déterminées

<u>Unions</u>	<u>nombre</u>	<u>pour-cent</u>
Paris	2357	4%
Madrid	40036	75%
La Haye	10012	19%
Nice	264	1%
Berne	882	1%
	<hr/>	<hr/>
	53551	100%

Ecritures intéressant

<u>plusieurs Unions</u>	39351	(même répartition)
	<hr/>	
	92902	

Les Services Financiers

(signé : Jaccard)

Tableau D. 3 :

Calcul des pourcentages "Service des Publications"

Selon les recommandations des Experts (par. 16 d), la moitié des traitements des agents de ce service est répartie selon un "pourcentage édition" et l'autre moitié selon un "pourcentage distribution".

Le "pourcentage édition" est de 50% pour l'Union de Berne, tandis que les autres 50% sont à distribuer selon la clef de répartition "Propriété industrielle".

Le "pourcentage distribution" est basé sur le nombre d'exemplaires de chaque périodique. En 1963, ils étaient les suivants (voir Annexe D. 3/a):

La Propriété industrielle	1'682
Industrial Property	1'340
Total "Propriété industrielle"	3'022
Les Marques internationales	2'802
Les Dessins et modèles internationaux	250
Le Droit d'auteur	1'275

Ceci donne les résultats suivants :

	Total	P	M	H	N	B
Propriété Industrielle	3022	2388	302	302	30	-
Marques internationales	2802	-	2802	-	-	-
Dessins et modèles internationaux	250	-	-	250	-	-
Droit d'Auteur	1275	-	-	-	-	1275
	7349	2388	3104	552	30	1275
Pourcentages	100%	32%	42%	8%	0%	18%

En appliquant chacun de ces pourcentages à la moitié des traitements, on arrive aux pourcentages suivants :

Paris	36%
Madrid	23%
La Haye	6%
Nice	1%
Berne	34%

Tableau D.3 - Annexe D. 3/a.

Statistique de la Distribution des Périodiques

Le tirage moyen des revues était le suivant
pendant l'année 1963 :

<u>La Propriété industrielle</u>	1610
id. imprimé d'un côté seulement	72
<u>Industrial Property</u>	1220
id. imprimé d'un côté seulement	120
<u>Les Marques internationales</u>	2650
id. imprimé d'un côté seulement	152
<u>Les Dessins et Modèles</u> <u>internationaux</u>	250
<u>Le Droit d'Auteur/Copyright</u>	1275

Service des Publications
(signé : Walther)

E. REPARTITION D. DEPENSES CONCERNANT LES
MISSIONS, LES DEPLACEMENTS ET LES CONFERENCES

Tableau E. 1 :

Missions (Rubrique No. 20)

1. Groupe "Direction"

Visite d'adieu	Rome	Secretan	Fr.s.	423.--
Contrat d'engagement	Berne (de La Haye)	Bodenhausen	"	618,60
Contrat d'engagement	Berne (de Washington)	Bogsch	"	2'851,25
UNIDROIT	Rome	Bodenhausen	"	1'135,90
Réorganisation	Europe de l'Est	Bodenhausen	"	2'116,50
Réorganisation	Europe de l'Est	Bogsch	"	2'096,30
			<hr/>	
			Fr.s.	9'241,55

Ces voyages ont été effectués au nom de la Direction. La répartition est à effectuer selon les pourcentages "Groupe Direction".

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

2. Affaires Administratives

Conférence diplomatique :	Stockholm, Bodenhausen (moitié de 1'734,40, l'autre moitié sous "Union de Berne")		Fr.s.	867,20
Conférence diplomatique :	Stockholm, Bogsch		"	1'439,25
Expertise financière :	Paris, Bogsch		"	642,55
Interview :	Genève (de Paris) Agripoulos		"	230.--
			<hr/>	
			Fr.s.	3'179.--

Ces voyages ont trait à l'administration générale des BIRPI. En conformité avec le par. 17 du rapport des Experts, les pourcentages "Services généraux" sont appliqués (Paris 21%, Madrid 59%, La Haye 6%, Nice 1%, Berne 13%).

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

3. Unions Industrielles

Congrès de P.I.	Amérique	Bodenhausen	Fr.s.	6'595,45
M. Finnis	Paris	Bodenhausen	"	343,85
Conseil de l'Europe	Strasbourg	Bodenhausen	"	1'244,60
C.C.I.	Paris	Bodenhausen	"	485,65
AIPPI	Berlin	Bodenhausen	"	1'357,45
Conseil de l'Europe	Strasbourg	Bogsch	"	300,35
Patentamt	Vienne	Bogsch	"	1'409,30
Congrès Latino-Américain	S. Juan	Bogsch	"	6'657,40
Nations Unies	New-York	Bogsch	"	5'304,90
Nations Unies	New York	Bogsch	"	5'613,15
Pourparlers BIRPI	Geneve (de Paris)	Finnis	"	439,15
Pourparlers BIRPI	Strasbourg	Finnis	"	140.--
Conseil de l'Europe	Strasbourg	Magnin	"	483.--
AIPPI	Berlin	Magnin	"	812.--
Conseil de l'Europe	Strasbourg	Magnin	"	418.--
Ch. de Commerce inter- nationale	Paris	Magnin	"	558,50
Colloques	Grenoble	Magnin	"	292,90
Pourparlers BIRPI	Genève (de Bogota)	Mosquera	"	3'866,50
Conseil de l'Europe	Strasbourg	Ronga	"	539,15
Conseil de l'Europe	Strasbourg	Ronga	"	557,10
LICCD	Stresa	Ronga	"	421,60
Congrès oléicole	Madrid	Ronga	"	736,40
AIPPI	Berlin	Woodley	"	1'691,80
ISO	London	Woodley	"	918,50
CCI	Paris	Woodley	"	461,90
OAMPI	Paris	Woodley	"	493.--
				Fr.s. 42'141,60

Ces voyages ont été effectués dans l'intérêt des Unions industrielles. Une répartition selon les pourcentages suivants apparaît comme équitable : Paris 85%, Madrid 10%, La Haye 3%, Nice 2%.

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

4. Union de Paris

Colloque CEE	Bruxelles	Van Reepinghen	Fr.s.	175,10
		Total "		<u>175,10</u>

La participation à ce colloque était dans l'intérêt de l'Union de Paris.

5. Union de Berne

Le Directeur
(signé: Bodenhäusen)

Conférence diplomatique	Stockholm (moitié de 1734,40, l'autre moitié sous Affaires Administratives)	Bodenhäusen	Fr.s.	867,20
ALAI	Munich	Bodenhäusen	"	907,95
C.C. Auteurs	Amsterdam	Bodenhäusen	"	566,50
Comité permanent	New Delhi	Bodenhäusen	"	5'894,30
ALAI	Paris	Magnin	"	606.--
UNESCO	Paris	Masouyé	"	507.--
ALAI	Paris	Masouyé	"	869.--
UNESCO	Paris	Masouyé	"	657.--
ALAI	Paris	Masouyé	"	635.--
UNESCO	Paris	Masouyé	"	475,50
Conseil de l'Europe	Strasbourg	Masouyé	"	379,80
Conseil de l'Europe	Strasbourg	Masouyé	"	461,40
CISAC	Dubrovnik	Masouyé	"	1'821.--
Conférence diplomatique	Stockholm	Masouyé	"	1'391,50
C.C. Auteurs	Amsterdam	Masouyé	"	549.--
ALAI	Munich	Masouyé	"	1'527,10
Comité permanent	New Delhi	Masouyé	"	5'836,80
			Fr.s.	<u>23'952,05</u>

Ces voyages ont été effectués dans l'intérêt de l'Union de Berne.

Le Directeur
(signé: Bodenhäusen)

Tableau E. 2 :

Déplacements (Rubrique No. 23)

Ces frais comprennent les frais de voyage, indemnités journalières et frais de taxis en Suisse.

Selon le détail qui résulte des livres des BIRPI, ces déplacements ont été effectués dans l'intérêt des Unions et Services suivants :

Direction	4'062,35
Union de Paris	532,30
Union de Madrid	48,40
Union de Nice	163,20
Union de Berne	96,10
Chancellerie	3'095,30
Services financiers	111,90
La totalité du personnel	1'121,80
	<hr/>
Total	9'231,35
	<hr/>

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

Tableau E. 3 :

Conférences (Rubrique No. 22)

1. Séminaires de Brazzaville (août)

	P.I.	D.A.	Total
Transport des documents, etc.	1'093,96	1'093,96	2'187,92
Personnel des BIRPI (voyages, etc.)	10'457,90	10'457,90	20'915,80
Factures de l'UNESCO P.I.	13'284,10	-	13'284,10
Facture de l'UNESCO D.A.	-	45'136,55	45'136,55
Participants P.I. (voyages, etc)	33'604,40	-	33'604,40
Total	58'440,36	56'688,41	115'128,77

Les frais de la partie "P.I." (Propriété industrielle) de cette réunion sont à répartir selon les pourcentages suivants, compte tenu de l'intérêt que celle-ci a représenté pour chacune des quatre Unions industrielles : Paris 85%, Madrid 10%, La Haye 3%, Nice 2%.

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

2. Comité d'Experts : Pays sous-développés (oct.)

Salle de conférence (OMM)	478.--
Interprétation (Longley)	2'574,70
Equipement (UIT)	300.--
Expert (Pretnar)	934,80
Expert (Moukoko)	791,80
Total	5'079,30

Les frais de la partie "P.I." (Propriété industrielle) de cette réunion sont à répartir selon les pourcentages suivants, compte tenu de l'intérêt que celle-ci a représenté pour chacune des quatre Unions industrielles : Paris 85%, Madrid 10%, La Haye 3%, Nice 2%.

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

3. Comité d'Experts de l'Union de Nice (novembre)

Interprétation (Longley)	1'641,60
Equipement (UIT)	300.--
Mécanicien (Lin)	200.--
	<hr/>
Total	2'141,60
	<hr/>

Les frais de cette réunion doivent être supportés par l'Union de Nice.

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

4. Comité d'Experts de Droit d'auteur (novembre)

Interprétation (Longley)	4'142,90
Equipement (UIT)	800.--
Mécanicien (Lin)	200.--
	<hr/>
Total	5'142,90
	<hr/>

Les frais de cette réunion doivent être supportés par l'Union de Berne.

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

5. Réunions CCIU - Madrid - La Haye (novembre)

	CCIU	Madrid	La Haye	Total
Interprétation (Longley) *	3'219,27	1'073,09	1'073,09	5'365,45
Salle (OMM) *	476,82	158,94	158,94	794,70
Mécanicien (Lin) *	336.--	112.--	112.--	560.--
Missier *	30.--	10.--	10.--	50.--
Dépliants	28.--	-	-	28.--
Impression documents	500.--	-	-	500.--
Participants Madrid (voyages, etc.)	-	11'582,20	-	11'582,20
Expert Madrid (voyage, etc.)	-	619.--	-	619.--
Total	4'590,09	13'555,23	1'354,03	19'499,35

Les frais "CCIU" sont à supporter par les quatre Unions industrielles selon la clé de répartition "Services généraux" (voir par. 22 du rapport des Experts).

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

6. Comité d'Experts : Caractères typographiques (octobre)

Interprétation (Oliver)	1'190,80
-------------------------	----------

Les frais de cette réunion sont à supporter par l'Union de La Haye.

Le Directeur
(signé: Bodenhausen)

* Ces réunions ont duré 5 jours, dont 3 jours pour le CCIU (60%), et 2 jours pour la réunion simultanée des Unions de Madrid (20%) et de La Haye (20%).

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1963

ANNEXE II : RECETTES ET CONTRIBUTIONSContenu :

Tableau récapitulatif des Recettes et contributions

Rubrique	80	: Contributions
"	81	: Taxes d'enregistrements
"	82	: Publications
"	83	: Recettes réservées pour l'aménagement de la Salle des conférences du Bâtiment des BIRPI
"	84	: Recettes diverses
"	85	: Crédits interunions
"	86	: Fonds de réserve
"	87	: Avances accordées par le Gouvernement suisse
	-	: Relevé des intérêts bonifiés à l'Union de Madrid

R E C E T T E S E T C O N T R I B U T I O N S

Rubrique No	Libellé	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne	BIRPI
<u>Recettes de l'exercice 1963 :</u>								
80	Contributions à recouvrer	1'291'004.--	852'913.--	--	--	71'428.--	366'663.--	
81	Taxes d'enregistrement	2'175'421,80	--	2'001'148,85	174'272,95	--	--	
82	Publications	166'879,26	55'758,47	69'543,69	5'520,94	17'901,89	18'154,27	
83	Recettes réservées pour l'aménagement de la Salle des Conférences du Bâtiment des BIRPI	195'988,36	--	--	--	--	--	195'988,36
84	Diverses	109'941,47	55'052,95	46'740,21	5'063,99	20,89	3'063,43	
	Subtotal	3'939'234,89	963'724,42	2'117'432,75	184'857,88	89'350,78	387'880,70	195'988,36
<u>Apurement des comptes :</u>								
85	Crédits interunions	1'044'995.--	29'130.--	706'865.--	309'000.--	--	--	
86	Fonds de réserve	1'520'849,25	234'089,43	1'203'748,15	--	30'000.--	53'011,67	
87	Avances suisses	45'632,24	--	--	20'643,55	24'988,69	--	
	Subtotal	2'611'476,49	263'219,43	1'910'613,15	329'643,55	54'988,69	53'011,67	
	<u>Total :</u>	6'550'711,38	1'226'943,85	4'028'045,90	514'501,43	144'339,47	440'892,37	195'988,36

Rubrique 80

CONTRIBUTIONS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>Contributions pour 1963 à recouvrer</u>						
Union de Paris	852'913.--	852'913.-- (1)	.-	.-	.-	.-
Union de Nice	71'428.--	.-	.-	.-	71'428.-- (2)	.-
Union de Berne	366'663.--	.-	.-	.-	.-	366'663.--
Total :	1'291'004.--	852'913.--	.-	.-	71'428.--	366'663.--

- 1) Dont 20'000 francs suisses de contributions en vertu de l'article 13 (7) de la Convention de Paris (Acte de Lisbonne).
- 2) 40'000 francs or (57'142,80 francs suisses) de contributions ordinaires plus 10'000 francs or (14'285,70 francs suisses) de contributions en vertu de l'article 5 (2) de la Convention de Nice.

Rubrique 81

TAXES D'ENREGISTREMENT

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Service des marques (Union de Madrid)	2'001'148,85	.-	2'001'148,85	.-	.-	.-
Service des Dessins ou modèles (Union de La Haye)	174'272,95	.-	.-	174'272,95	.-	.-
Total :	2'175'421,80	.-	2'001'148,85	174'272,95	.-	.-

PUBLICATIONS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>Vente de publications :</u>						
"La propriété industrielle" et autres publications des Unions industrielles (Unions industrielles (Impressions))	49'372,31	37'029,23	8'887,02	2'468,61	987,45	.-
Actes de la Conférence de Lisbonne 1958	5'601,--	5'601,--	.-	.-	.-	.-
Obtentions végétales (Union de Paris)	506,30	506,30	.-	.-	.-	.-
"Les Marques internationales" (Union de Madrid)	52'166,86	.-	52'166,86	.-	.-	.-
"Les Dessins et Modèles internationaux" (Union de La Haye)	1'970,87	.-	.-	1'970,87	.-	.-
"La Classification internationale des produits et services auxquels s'appliquent des marques de fabrique ou de commerce" (Union de Nice) . .	15'792,75	.-	.-	.-	15'792,75	.-
Autres publications de l'Union de Nice	785,10	.-	.-	.-	785,10	.-
"Le Droit d'auteur" (Union de Berne)	17'080,07	.-	.-	.-	.-	17'080,07
<u>Ferme de publicité</u>						
"La Propriété industrielle" (Unions industrielles (Impressions))	16'829,25	12'621,94	3'029,26	841,46	336,59	.-
"Les Marques internationales" (Union de Madrid)	5'460,55	.-	5'460,55	.-	.-	.-
"Les Dessins et Modèles internationaux" (Union de La Haye)	240,--	.-	.-	240,--	.-	.-
"Le Droit d'auteur" (Union de Berne)	1'074,20	.-	.-	.-	.-	1'074,20
Total :	166'879,26	55'758,47	69'543,69	5'520,94	17'901,89	18'154,27

Rubrique 83

RECETTES RESERVEES POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES CONFERENCES DU BATIMENT DES BIRPI

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne	BIRPI
Location locaux AELE (1) . . .	57'515,95	-.-	-.-	-.-	-.-	-.-	57'515,95
Vente d'immeuble (2)	100'000.--	-.-	-.-	-.-	-.-	-.-	100'000.--
Liquidation de la provision pour le litige Steiner (3) .	36'965,70	-.-	-.-	-.-	-.-	-.-	36'965,70
Liquidation des provisions pour décoration du Bâtiment (4)	1'506,71	-.-	-.-	-.-	-.-	-.-	1'506,71
Total :	195'988,36	-.-	-.-	-.-	-.-	-.-	195'988,36

1) Loyer pour l'usage du quatrième étage du Bâtiment, etc.

2) Succession Conte.

3) Fournisseur des parois du Bâtiment, 36'800.-- francs de capital plus 165,70 d'intérêts.

4) Soldes non utilisés.

Rubrique 84

RECETTES DIVERSES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne.
Contributions supplémentaires (1960-61-62) (Union de Paris)	41'948,30	41'948,30	.-	.-	.-	.-
Contributions supplémentaires (1962) (Union de Berne)	1'164,75	.-	.-	.-	.-	1'164,75
Liquidation du fonds fichiers (Union de Madrid) (1)	15'310,53	.-	15'310,53	.-	.-	.-
Liquidation du fonds d'entretien (2)	17'831,19	3'387,93	10'520,38	2'139,77	.-	1'783,11
Honoraires pour étude (Union de Paris) (3)	9'281,90	9'281,90	.-	.-	.-	.-
Solde succession Conte (Direction) (4)	1'044,45	302,89	574,45	31,33	20,89	114,89
Intérêts (Union de Madrid) (5)	16'935,79	.-	16'935,79	.-	.-	.-
Photocopies, différences de change, etc. (6)	6'424,56	131,93	3'399,06	2'892,89	.-	0,68
Total :	109'941,47	55'052,95	46'740,21	5'063,99	20,89	3'063,43

- (1) Attribué en totalité à l'Union de Madrid (Rapport des Experts, par. 47 à 49, et doc. CCIU/I/8, par. 9).
- (2) 17'686,05 francs de capital plus 145,14 francs d'intérêts, distribués au prorata des versements effectués par les Unions (Rapport des Experts, par. 58 et doc. CCIU/I/8, par 11).
- (3) En vertu d'un contrat conclu avec les Nations Unies pour une étude préparée par les BIRPI sur des questions de brevets d'invention.
- (4) Remboursement du dernier mois des allocations de renchérissement (900 francs) et intérêts (144,45 francs).
- (5) Intérêts sur comptes bancaires (1'370,74) plus la moitié des intérêts provenant de l'avance accordée par le Gouvernement suisse (15'565,05).
- (6) Il s'agit de plus de mille postes de recettes. Chacune d'entre elle est attribuée à l'Union intéressée.

Rubrique 85

CREDITS INTERUNIONS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Recouvrement des crédits :						
- de l'Union de Paris (1)	29'130.--	29'130.--	--	--	--	--
- de l'Union de Madrid (2)	706'865.--	--	706'865.--	--	--	--
Contributions des Etats membres de l'Union de La Haye (3)	309'000.--	--	--	309'000.--	--	--
Total :	1'044,995.--	29'130.--	706'865.--	309'000.--	--	--

(1) Frais d'organisation de l'Union de Nice avancés par l'Union de Paris (voir documents CCIU/I/8, par. 16, et CCIU/I/21, par 21).

(2) Dette de l'Union de Paris : 344'000.--)
 Dette de l'Union de La Haye : 309'000.--) Voir le Rapport des Experts (doc. CCIU/I/6, par. 63, ainsi que les
 Frais d'organisation de l'Union de Nice : 53'865.--) documents CCIU/I/8, pars. 13, 14(a), 16, et CCIU/I/21, par. 21).
 Total : 706'865.--

(3) Contributions extraordinaires des Etats membres de l'Union de La Haye, prélevées, dans la mesure du possible, sur leur part de la distribution extraordinaire des bénéfices de l'Union de Madrid (voir le Rapport des Experts (doc. CCIU/I/6, par. 63), ainsi que les documents CCIU/I/8, par. 14 et CCIU/I/21, par 21).

Rubrique 86

FONDS DE RESERVE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Liquidation des fonds de réserve de :						
- de l'Union de Paris (1)	234'089,43	234'089,43	.-	.-	.-	.-
- de l'Union de Madrid (2)	1'203'748,15	.-	1'203'748,15	.-	.-	.-
- de l'Union de Nice (3)	30'000.--	.-	.-	.-	30'000.--	.-
- de l'Union de Berne (4)	53'011,67	.-	.-	.-	.-	53'011,67
Total :	1'520'849,25	234'089,43	1'203'748,15	.-	30'000.--	53'011,67

(1) Fonds de provision pour éventuel remboursement de créances revendiquées par l'Arrangement de Madrid (voir Bilan de 1962) 190'389,28
 Provision pour couverture de créances non recouvrées (voir Bilan de 1962) 43'700,15
 Total: 234'089,43

(2) Compte de péréquation (Service des Marques) : solde fin 1962 (voir Rapport de gestion 1962, Tableau "L", page 26) 956'554,63
 Bonification sur le compte précédent d'après les résultats de l'exercice de 1962 223'906,17
 Intérêts bancaires pour l'année 1963 (voir doc. MI/DO/V/14, par. 19(d)) 23'287,35
 Total: 1'203'748,15

(3) Provision pour remboursement de frais d'organisation de l'Union de Nice 1953-1960 (voir Rapport de gestion 1962, Tableau "J", page 24, et documents CCIU/I/8, par. 16 et CCIU/I/21, par. 21).

(4) Provision pour un Séminaire africain du Droit d'auteur à Brazzaville (voir Rapport de gestion 1962, Tableau "J", page 24).

Rubrique 87

AVANCES ACCORDEES PAR LE GOUVERNEMENT SUISSE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Avances accordées à :						
- l'Union de La Haye (1)	20'643,55	.-	.-	20'643,55	.-	.-
- l'Union de Nice (2)	24'988,69	.-	.-	.-	24'988,69	.-
Total :	45'632,24	.-	.-	20'643,55	24'988,69	.-

(1) Excédent des dépenses de l'exercice 1963 sur les recettes du même exercice (514'501,43 - 493'857,88). Voir documents CCIU/I/8, par. 15(a) et CCIU/I/21, par. 21.

(2) Frais d'organisation de l'Union de Nice :

- liquidation de la provision constituée en 1962 (voir rubrique 86 ci-dessus)	30'000.--
- différence entre les recettes de l'exercice 1963 et les dépenses du même exercice (89'350,78 - 61'344,47)	28'006,31
- avance du Gouvernement suisse	24'988,69
Total :	82'995.--

Relevé des intérêts bonifiés à l'Union de Madrid

Compte courant auprès du Crédit Suisse	1'370,74
Compte à SBS - 50% des intérêts du compte "avances générales de la Confédération suisse"	15'565,05
Compte "péréquation" au Crédit Suisse	23'287,35
Fonds d'entretien et réparations	85,63
Remboursement A. Conte	79,45
	<hr/>
	40'388,22
	<hr/> <hr/>

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1963

ANNEXE III. : DEPENSESContenu :

Tableau récapitulatif des Dépenses

Rubrique	10 - 14	:	Personnel
"	20	:	Missions
"	21	:	Réceptions
"	22	:	Conférences
"	23	:	Déplacements
"	30	:	Collaborateurs
"	31	:	Traducteurs
"	40	:	Périodiques
"	41	:	Impressions (autres que périodiques)
"	50	:	Droits de superficie
"	51	:	Chauffage, éclairage, eau
"	52	:	Nettoyage
"	53	:	Mobilier
"	54	:	Matériel
"	55	:	Ports
"	56	:	Téléphones
"	60	:	Divers et imprévus
"	61	:	Bibliothèque
"	62	:	Assurances
"	63	:	Déménagements
"	64	:	Frais de construction du Bâtiment
"	65	:	Provision pour l'aménagement de la Salle des conférences du Bâtiment
"	66	:	Dettes interunions
"	67	:	Distribution aux Etats membres (Union de Madrid)
"	68	:	Fonds de réserve

D E P E N S E S

Rubrique No.	Libellé	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne	BIRPI
<u>Dépenses de l'exercice 1963</u>								
10-14	Personnel	1'693'568,65	321'229,95	1'017'936,94	136'226,49	19'355,56	198'819,71	
20	Missions	78'689,30	39'343,10	11'172,62	1'732,24	1'059,45	25'381,89	
21	Réceptions	3'883,60	812.--	2'055,67	207,40	36,30	772,23	
22	Conférences	148'182,72	54'955,62	22'615,36	4'725,82	3'457,89	62'428,03	
23	Déplacements	9'231,35	2'206,59	5'113,54	356,68	287,73	1'266,81	
30	Collaborateurs	15'488,90	5'875,42	1'410,10	391,70	156,68	7'655.--	
31	Traducteurs	26'368,45	13'189,91	3'165,58	879,33	351,73	8'781,90	
40	Périodiques	306'721,87	33'661,58	222'870,02	13'120.--	897,64	36'172,63	
41	Impressions (autres que périodiques)	205'144,46	43'817,35	114'853,85	5'320,94	31'630,91	9'521,41	
50	Droits de superficie	4'000.--	640.--	2'440.--	480.--	40.--	400.--	
51	Chauffage, éclairage, eau	22'705,65	3'632,90	13'850,45	2'724,68	227,06	2'270,56	
52	Nettoyage	35'727,15	5'716,34	21'793,56	4'287,26	357,27	3'572,72	
53	Mobilier	83'821,25	17'900,75	48'497,50	5'188,65	847,70	11'386,65	
54	Matériel	76'369,55	4'135,10	63'541,15	2'132,10	375,30	6'185,90	
55	Ports	84'582,49	7'532,63	62'500,24	2'193,08	578,84	11'777,70	

DEPENSES (suite)

Rubrique No.	Libellé	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne	BIRPI
60	Divers et imprévus	27'108,69	6'915,44	14'059,05	1'321,80	170,51	4'641,89	
61	Bibliothèque	5'714,35	1'085,73	3'428,61	457,15	57,14	685,72	
62	Assurances	8'622,90	1'140.--	5'591,10	1'108,05	71,25	712,50	
63	Déménagements	55'746,53	16'001,43	30'911,04	1'655,32	1'109,24	6'069,50	
64	Frais de construction du Bâtiment	164'026,10	30'241,70	98'838,48	18'782,57	--	16'163,35	
65	Provision pour l'amé- nagement de la Salle des Conférences du Bâtiment	195'988,36	--	--	--	--		195'988,36
	Subtotal:	3'279'319,42	615'282,69	1'783'221,12	205'501,43	61'344,47	417'981,35	195'988,36
<u>Apurement des comptes :</u>								
66	Dettes interunions	735'995.--	344'000.--	--	309'000.--	82'995.--	--	
67	Distribution aux Etats membres (Union de Madrid)	957'807,69	--	957'807,69	--	--	--	
68	Fonds de réserve	1'577'589,27	267'661,16	1'287'017,09	--	--	22'911,02	
	Subtotal	3'271'391,96	611'661,16	2'244'824,78	309'000.--	82'995.--	22'911,02	
	<u>Total :</u>	6'550'711,38	1'226'943,85	4'028'045,90	514'501,43	144'339,47	440'892,37	195'988,36

Rubrique 10 - 14

PERSONNEL

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Direction	431'190,35	125'045,20	237'154,69	12'935,71	8'623,81	47'430,94
Division de la Propriété industrielle	151'209,20	119'455,27	15'120,92	15'120,92	1'512,09	.-
Droit d'Auteur	75'374,50	.-	.-	.-	.-	75'374,50
Service des Marques	430'243,80	.-	425'941,36	.-	4'302,44	.-
Service des Dessins ou Modèles	56'920,95	.-	.-	56'920,95	.-	.-
Chancellerie	188'368,05	16'953,12	126'206,59	7'534,73	1'883,68	35'789,93
Services financiers	170'513,30	6'820,53	127'884,97	32'397,54	1'705,13	1'705,13
Service des Publications	79'348,20	28'565,35	18'250,09	4'760,89	793,48	26'978,39
M. Béguin	56'906,95	14'226,74	35'282,31	2'276,28	.-	5'121,62
Total des traitements, allocations, etc . . .	(1'640'075,30)	(311'066,21)	(985'840,93)	(131'947,02)	(18'820,63)	(192'400,51)
Pensions (totalité du personnel)	48'247,95	9'167,11	28'948,77	3'859,84	482,48	629,45
Assurances accidents (totalité du personnel)	5'245,40	996,63	3'147,24	419,63	52,45	629,45
TOTAL :	1'693'568,65	321'229,95	1'017'936,94	136'226,49	19'355,56	198'819,71

Rubrique 20

MISSIONS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Direction	9'416,65	2'855,15	5'082,85	277,25	184,83	1'016,57
Services généraux	3'179.--	667,59	1'875,61	190,74	31,79	413,27
Unions industrielles (Missions et Conférences)	42'141,60	35'820,36	4'214,16	1'264,25	842,83	--
Union de Berne	23'952,05	--	--	--	--	23'952,05
Total :	78'689,30	39'343,10	11'172,62	1'732,24	1'059,45	25'381,89

Rubrique 21

		<u>RECEPTIONS</u>				
	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Services généraux	3'398,75	713,74	2'005,26	203,93	33,99	441,83
Unions industrielles (Missions et Conférences)	115,60	98,26	11,56	3,47	2,31	--
Union de Madrid	38,85	--	38,85	--	--	--
Union de Berne	330,40	--	--	--	--	330,40
Total :	3'883,60	812,--	2'055,67	207,40	36,30	772,23

Rubrique 22

CONFERENCES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Séminaires de Brazzaville: Unions industrielles (Missions et Conférences)	58'440,36	49'674,30	5'844,05	1'753,21	1'168,80	-.-
Union de Berne	56'688,41	-.-	-.-	-.-	-.-	56'688,41
Comité d'Experts: Pays sous-développés, Unions industrielles (Missions et Conférences)	5'079,30	4'317,40	507,93	152,38	101,59	-.-
Comité d'Experts : Union de Nice	2'141,60	-.-	-.-	-.-	2'141,60	-.-
Comité d'Experts : Union de Berne	5'142,90	-.-	-.-	-.-	-.-	5'142,90
Réunions CCIU(1)-Madrid-La Haye CCIU(1) Services géné- raux)	4'590,09	963,92	2'708,15	275,40	45,90	596,72
Madrid	13'555,23 (2)	-.-	13'555,23	-.-	-.-	-.-
La Haye	1'354,03	-.-	-.-	1'354,03	-.-	-.-
Comité d'Experts: Dessins des caractères typographiques (La Haye)	1'190,80	-.-	-.-	1'190,80	-.-	-.-
Total :	148'182,72	54'955,62	22'615,36	4'725,82	3'457,89	62'428,03

1) Comité de coordination intérunions

2) Comprend également les frais de voyage et de séjour (11'582,20 francs) des Directeurs des Offices nationaux.

Rubrique 23

		<u>DEPLACEMENTS</u>				
	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Direction	4'062,35	1'178,09	2'234,29	121,87	81,24	446,86
Union de Paris	532,30	532,30	-.-	-.-	-.-	-.-
Union de Madrid	48,40	-.-	48,40	-.-	-.-	-.-
Union de Nice	163,20	-.-	-.-	-.-	163,20	-.-
Union de Berne	96,10	-.-	-.-	-.-	-.-	96,10
Chancellerie	3'095,30	278,58	2'073,85	123,81	30,95	588,11
Services financiers	111,90	4,48	83,92	21,26	1,12	1,12
Totalité du personnel	1'121,80	213,14	673,08	89,74	11,22	134,62
Total :	9'231,35	2'206,59	5'113,54	356,68	287,73	1'266,81

Rubrique 30

COLLABORATEURS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Unions industrielles (Impressions)	7'833,90	5'875,42	1'410,10	391,70	156,68	.-
Union de Berne	7'655.--	.-	.-	.-	.-	7'655.--
Total :	15'488,90	5'875,42	1'410,10	391,70	156,68	7'655.--

Rubrique 31

		<u>TRADUCTEURS</u>				
	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Unions industrielles (Impressions)	17'586,55	13'189,91	3'165,58	879,33	351,73	.-
Union de Berne	8'781,90	.-	.-	.-	.-	8'781,90
Total:	26'368,45	13'189,91	3'165,58	879,33	351,73	8'781,90

Rubrique 40

PERIODIQUES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
"La Propriété Industrielle" (Unions industrielles (Im- pressions)).	44'882,10	33'661,58	8'078,78	2'244,10	897,64	.-
"Les Marques Internationales" (Union de Madrid)	214'791,24	.-	214'791,24	.-	.-	.-
"Les Dessins & Modèles inter- nationaux"(Union de La Haye)	10'875,90	.-	.-	10'875,90	.-	.-
"Le Droit d'Auteur"(Union de Berne)	36'172,63	.-	.-	.-	.-	36'172,63
Total :	306'721,87	33'661,58	222'870,02	13'120.--	897,64	36'172,63

Rubrique 41

IMPRESSIONS (AUTRES QUE PERIODIQUES)

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Impressions intéressant une Union seulement	167'559,31	33'911,79 (1)	97'398,93 (2)	2'370,94 (3)	31'224,90 (4)	2'652,75
Unions industrielles (Impressions (autres que périodiques))	3'015,85	2'261,89	542,85	150,79	60,32	.-
Services financiers	4'422,90	176,92	3'317,17	840,35	44,23	44,23
Chancellerie	4'796,50	431,69	3'213,66	191,86	47,97	911,32
Service des Publications	13'050,40	4'698,15	3'001,54	783,04	130,50	4'437,17
Manuel Administratif (totalité du personnel)	9'059,.-	1'721,21	5'435,40	724,72	90,59	1'087,08
Reliures (totalité du personnel)	3'240,50	615,70	1'944,30	259,24	32,40	388,86
Total :	205'144,46	43'817,35	114'853,85	5'320,94	31'630,91	9'521,41

- 1) Comprend 20.000 francs pour les Actes des Conférences diplomatiques, et 6.501 francs pour le Manuel des Conventions de la Propriété industrielle.
- 2) Surtout les notifications aux Etats membres de l'Union de Madrid.
- 3) Surtout les notifications aux Etats membres de l'Union de La Haye.
- 4) Dont 30.000 francs pour le livre "Classification internationale des produits et services auxquels s'appliquent des marques de fabrique ou de commerce".

Rubrique 50

DROITS DE SUPERFICIE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Droits de superficie (surface)	4'000.--	640.--	2'440.--	480.--	40.--	400.--

Rubrique 51

CHAUFFAGE, ECLAIRAGE, EAU

Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Chauffage, éclairage, eau (surface) 22'705,65	3'632,90	13'850,45	2'724,68	227,06	2'270,56

Rubrique 52

NETTOYAGE

Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Nettoyage (surface) . . . 35'727,15	5'716,34	21'793,56	4'287,26	357,27	3'572,72

Rubrique 53

MOBILIER

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>(factures dépassant 500 francs)</u>						
Direction	20'974,30	6'082,55	11'535,85	629,25	419,50	2'307,15
Division de la Propriété industrielle	8'375,40	6'616,55	837,55	837,55	83,75	.-
Union de Madrid	15'652,95	.-	15'652,95	.-	.-	.-
Union de Berne	4'375,40	.-	.-	.-	.-	4'375,40
Service des Publications	6'730.--	2'422,80	1'547,90	403,80	67,30	2'288,20
Services financiers	12'327.--	493,10	9'245,25	2'342,15	123,25	123,25
Chancellerie	6'376.--	573,85	4'271,90	255,05	63,75	1'211,45
Bibliothèque (totalité du personnel)	6'023.--	1'144,35	3'613,80	481,85	60,25	722,75
<u>(factures ne dépassant pas 500 francs)</u>						
totalité du personnel	2'987,20	567,55	1'792,30	239.--	29,90	358,45
Total :	83'821,25	17'900,75	48'497,50	5'188,65	847,70	11'386,65

Rubrique 54

MATERIEL

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>(factures dépassant 500 francs)</u>						
Union de Madrid	38'839.--	--	38'839.--	--	--	--
Chancellerie	27'063,25	2'435,70	18'132,40	1'082,55	270,60	5'142.--
Services financiers	1'929.--	77,15	1'446,75	366,50	19,30	19,30
<u>(factures ne dépassant pas 500 francs)</u>						
totalité du personnel	8'538,30	1'622,25	5'123.--	683,05	85,40	1'024,60
Total :	76'369,55	4'135,10	63'541,15	2'132,10	375,30	6'185,90

Rubrique 55

		<u>PORTS</u>				
	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Chancellerie	49'732,64	4'475,93	33'320,88	1'989,30	497,33	9'449,20
"La Propriété industrielle" (Unions industrielles (im- pressions))	4'075,60	3'056,70	733,61	203,78	81,51	-.-
"Les Marques internationales" (Union de Madrid)	28'445,75	-.-	28'445,75	-.-	-.-	-.-
"Le Droit d'auteur" (Union de Berne)	2'328,50	-.-	-.-	-.-	-.-	2'328,50
Total :	84'582,49	7'532,63	62'500,24	2'193,08	578,84	11'777,70

Rubrique 56

	<u>TELEPHONES</u>					
	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Téléphones (Totalité du personnel)	27'627,10	5'249,15	16'576,26	2'210,17	276,27	3'315,25

Rubrique 60

DIVERS ET IMPREVUS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Totalité du personnel	13'560,45 (1)	2'567,49	8'136,27	1'084,84	135,60	1'627,25
Direction	510,70	148,10	280,88	15,32	10,22	56,18
Chancellerie	1'702.—	153,18	1'140,34	68,08	17,02	323,38
Services financiers	767.—	30,68	575,25	145,73	7,67	7,67
Union de Paris	4'006,99 (2)	4'006,99	—	—	—	—
Union de Madrid	3'926,31 (2)	—	3'926,31	—	—	—
Union de La Haye	7,83	—	—	7,83	—	—
Union de Berne	2'627,41 (2)	—	—	—	—	2'627,41
Total :	27'108,69	6'915,44	14'059,05	1'321,80	170,51	4'641,89

1) Comprend les frais d'établissement d'un inventaire mobilier, les honoraires de l'actuaire et du médecin des BIRPI

2) Comprend les frais des Experts financiers.

Rubrique 61

BIBLIOTHEQUE

Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Achats pour la bibliothèque (totalité du personnel) . . 5'714,35	1'085,73	3'428,61	457,15	57,14	685,72

Rubrique 62

		<u>ASSURANCES</u>				
	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Incendie, etc., du Bâtiment (surface)	7'125.--	1'140.--	4'346,25	855.--	71,25	712,50
Responsabilité civile (1)	1'497,90	--	1'244,85	253,05	--	--
Total :	8'622,90	1'140.--	5'591,10	1'108,05	71,25	712,50

1) Distribué au prorata des enregistrements (M. 14'300, H. 2'900)

Rubrique 63

		<u>DEMENAGEMENTS</u>				
	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Direction	55'177,33	16'001,43	30'347,53	1'655,32	1'103,55	6'069,50
Service des Marques	569,20	.-	563,51	.-	5,69	.-
Total :	55'746,53	16'001,43	30'911,04	1'655,32	1'109,24	6'069,50

Rubrique 64

FRAIS DE CONSTRUCTION DU BATIMENT

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Frais de construction du Bâtiment (amortissement)(1) et intérêts	164'026,10	30'241,70	98'838,48	18'782,57	.-	16'163,35

1) Voir document CCIU/I/8 et la lettre des BIRPI au Département politique fédéral du 11 décembre 1963.

Dette vis-à-vis de la Caisse de Retraite au 1.1.1963	Union	Amortissement du capital 5%	Intérêts 3 1/4%	Total à verser à la Caisse de retraite	Dette restant vis-à-vis de la Caisse de Retraite à partir du 1.1.1964 (capital seulement)
345'619	Paris	17'280,99	12'960,71	30'241,70	328'338,16
95'266	Madrid	95'266.-- *	3'572,48	98'838,48	.-
214'658	La Haye	10'732,90	8'049,67	18'782,57	203'925,85
184'724	Berne	9'236,20	6'927,15	16'163,35	175'487,55

* Solde

Rubrique 65

PROVISION POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES CONFERENCES DU BATIMENT

Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne	BIRPI
Provision pour l'aménagement de la Salle des Conférences du Bâtiment des BIRPI	195'988,36	-.-	-.-	-.-	-.-	195'988,36

Rubrique 66

DETTES INTERUNIONS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Liquidation des dettes :						
- de l'Union de Paris (1)	344'000.--	344'000.--	--	--	--	--
- de l'Union de La Haye (2)	309'000.--	--	--	309'000.--	--	--
- de l'Union de Nice (3)	82'995.--	--	--	--	82'995.--	--
Total :	735'995.--	344'000.--	--	309'000.--	82'995.--	--

(1) Voir Rapport des Experts (document CCIU/I/6, par. 63, ainsi que les documents CCIU/I/8, par. 13, et CCIU/I/21, par. 21).

(2) Voir Rapport des Experts (document CCIU/I/6, par. 63, ainsi que les documents CCIU/I/8, par. 14 (a), et CCIU/I/21, par. 21).

(3) Voir documents CCIU/I/8, pars. 4(c) et 16, et l'annexe A, et CCIU/I/21, par. 21.

Rubrique 67

DISTRIBUTION AUX ETATS MEMBRES (UNION DE MADRID)

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Etats membres de l'Union de Madrid (1)	957'807,69	.-	957'807,69	.-	.-	.-

(1) Distribution extraordinaire de 35'000.-- francs pour chacun des 21 Etats membres de l'Union de Madrid (voir document MI/DO/V/14, par. 19(c)), c'est-à-dire 21 x 35'000.-- = 735'000.--

Distribution de deux tiers des excédents (334'211,63) de recettes de l'exercice de 1963 (2'117'432,75) sur les dépenses de l'exercice de 1963 (1'783'221,12) (voir document MI/DO/V/14, par. 19(c)) * 222'807,69

Total : 957'807,69

* C'est-à-dire chacun des Etats membres reçoit à ce titre 222'807,69 : 21 = 10'609,89 francs.

Rubrique 68

FONDS DE RESERVE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Union de Paris (1)	267'661,16	267'661,16	.-	.-	.-	.-
Union de Madrid (2)	1'287'017,09	.-	1'287'017,09	.-	.-	.-
Union de Berne (3)	22'911,02	.-	.-	.-	.-	22'911,02
Total :	1'577'589,27	267'661,16	1'287'017,09	.-	.-	22'911,02

(1) Recettes :	1'226'943,85
Dépenses de l'exercice 1963 :	615'282,69
Liquidation de la dette vis-à-vis de l'Union de Madrid (voir rubrique 66)	<u>344'000.--</u>
Total :	<u>959'282,69</u>
Différence :	267'661,16
(2) Recettes :	4'028'045,90
Dépenses de l'exercice 1963 :	1'783'221,12
Distribution aux Etats membres	<u>957'807,69</u>
Total :	<u>2'741'028,81</u>
Différence :	1'287'017,09
(3) Recettes :	440'892,37
Dépenses de l'exercice 1963 :	<u>417'981,35</u>
Différence :	22'911,02

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1963

ANNEXE IV : DIFICIT DE L'UNION DE LA HAYE

Contenu :

- Dépôts inscrits et prorogés en 1963 provenant des Etats qui n'ont pas encore ratifié l'Acte additionnel de Monaco.

Tableaux A1, A2, A3 : Taxes additionnelles qui auraient été exigibles pour les dépôts provenant des pays n'ayant pas encore ratifié l'Acte Additionnel de Monaco, si ces pays avaient notifié cet Acte avant 1963.

Tableau B : Répartition du solde du déficit au prorata des dépôts et prorogation provenant des Etats membres de l'Arrangement.

TALBEAU A 1

TAXES ADDITIONNELLES QUI AURAIENT ETE EXIGIBLES POUR LES DEPOTS PROVENANT DES PAYS N'AYANT PAS ENCORE RATIFIE L'ACTE ADDITIONNEL DE MONACO

	Dépôts 1963					
	dépôts simples	taxes addit non-payées	dépôts multiples	taxes addit. non-payées	<u>Totaux</u> dépôts	taxes non-payées
Belgique	63	1260.--	41	2050.--	104	3310.--
Espagne	27	540.--	7	350.--	34	890.--
Indonésie	-	.-	-	.-	-	.-
Liechtenstein	8	160.--	21	1050.--	29	1210.--
Maroc	9	180.--	1	50.--	10	230.--
Monaco (avant 14.9.63)	5	100.--	3	150.--	8	250.--
Pays-Bas (" 14.9.63)	18	360.--	10	500.--	28	860.--
Rép. arabe unie	-	.-	-	.-	-	.-
Saint-Siège	-	.-	-	.-	-	.-
Tunisie	-	.-	-	.-	-	.-
Viet-Nam	-	.-	-	.-	-	.-
	130	2600.--	83	4150.--	213	6750.--

TABLEAU A 2

TAXES ADDITIONNELLES QUI AURAIENT ETE EXIGIBLES POUR LES DEPOTS PROROGES
PROVENANT DES PAYS N'AYANT PAS ENCORE RATIFIE L'ACTE ADDITIONNEL DE MONACO

Dépôts prorogés 1963						
	dépôts simples	taxes addit non-payées	dépôts multiples	taxes addit. non-payées	Totaux	
					dépôts	taxes non-payées
Belgique	19	760.--	16	3200.--	35	3960.--
Espagne	19	760.--	25	5000.--	44	5760.--
Indonésie	-	.-	-	.-	-	.-
Liechtenstein	4	160.--	3	600.--	7	760.--
Maroc	10	400.--	2	400.--	12	800.--
Monaco (avant 14.9.63)	1	40.--	-	.-	1	40.--
Pays-Bas(" 14.9.63)	10	400.--	-	.-	10	400.--
Rép. arabe unie	2	80.--	-	.-	2	80.--
Saint-Siège	-	.-	-	.-	-	.-
Tunisie	-	.-	-	.-	-	.-
Viet-Nam	-	.-	-	.-	-	.-
	65	2600.--	46	9200.--	111	11800.--

TABLEAU A 3

TAXES ADDITIONNELLES QUI AURAIENT ETE EXIGIBLES POUR
LES DEPOTS ET PROROGATIONS PROVENANT DES PAYS N'AYANT
PAS ENCORE RATIFIE L'ACTE ADDITIONNEL DE MONACO

Récapitulation

Pays	Tableaux		TOTAL
	A 1	A 2	
Belgique	3310.--	3960.--	7270.--
Espagne	890.--	5760.--	6650.--
Indonésie	--	--	--
Liechtenstein	1210.--	760.--	1970.--
Maroc	230.--	800.--	1030.--
Monaco (avant 14.9.63)	250.--	40.--	290.--
Pays-Bas (avant 14.9.63)	860.--	400.--	1260.--
Rép. arabe unie	--	80.--	80.--
Saint-Siège	--	--	--
Tunisie	--	--	--
Viet-Nam	--	--	--
	6750.--	11800.--	18550.--

TABLEAU B

REPARTITION DU SOLDE DU DEFICIT AU PRORATA
DES DEPOTS ET PROROGATIONS PROVENANT DES
ETATS MEMBRES DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE

I. Déficit total	20'643,55 francs
Déficit imputable selon Tableau A3	18'550,— francs
	<hr/>
Solde du déficit à répartir	2'093,55 francs
	<hr/>

II. Etant donné que le nombre des dépôts et prorogations était de 2925, le déficit imputable à chaque enregistrement est de 0.7157 francs (2093.55 : 2925).

III. En multipliant le nombre des enregistrements par le coefficient de 0.7157, les résultats sont les suivants :

<u>Etats</u>	<u>Nombre d'enregistrements</u>	<u>Francs suisses</u>
Allemagne	680	486,71
Belgique	139	99,48
Espagne	78	55,82
France	656	469,53
Indonésie	-	-
Liechtenstein	36	25,77
Maroc	22	15,75
Monaco	10	7,15
Pays-Bas	65	46,52
République arabe unie	2	1,43
Saint-Siège	-	-
Suisse	1237	885,39
Tunisie	-	-
Viet-Nam	-	-
<u>Total :</u>	2925	2'093,55
